PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBAUTE DU 9 JANVIER 2025

Le jeudi 9 Janvier 2025 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents
Mesdames ADELE PERRAMOND Sarah, ALQUIER-GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, LAGARDE Jérôme, POUYTES Romaric, VALETTE Patrick

Absent
FERNANDEZ Alain

Procuration
ESTRADE Philippe à ALQUIER-GILLES Sabine

Ordre du jour

- Tableau des effectifs – Modification avec création de poste – Agent de maîtrise principal
- Renouvellement convention adhésion service médecine professionnelle et préventive – CDG 11
- Subvention exceptionnelle – Association Aude Solidarité – Mayotte
- PROJET Urbanisme
- Questions diverses

Madame SERVANT Michèle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de débuter cette séance par la présentation du système de sauvegarde informatique par les représentants de la société KOESIO. Lors du dernier conseil municipal, des questionnements ayant été émis.
Madame Sarah ADELE PERRAMOND demande comment sont réalisées les sauvegardes, les fréquences et le lieu de stockage. Ces dernières sont réalisées sur un Cloud et concernent uniquement les données de l'ordinateur hors logiciel métier. Les données sont cryptées. Les normes RGPD sont respectées et les normes sécurités sont identiques au système Chorus.
La sauvegarde des données s'effectue instantanément dès la création de nouveaux fichiers.
Le coût est de 76.00 € / mois.
La sauvegarde ne concerne pas le système de protection du poste (anti-virus).
Sans autres questions, Monsieur Le Maire remercie les représentants de Koesio pour leur venues et les explications.

Tableau des effectifs – Modification avec création de poste – Agent de maîtrise principal

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.
En raison d'un avancement de grade à l'ancienneté, il convient de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste d'Agent de maîtrise principal à compter du 09/01/2025.

Madame Sabine ALQUIER GILLES s'interroge sur la date de création du poste le même jour que la date du Conseil Municipal.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Renouvellement convention adhésion service médecine professionnelle et préventive – CDG 11

Madame Sarah ADELE PERRAMOND, Adjointe au Maire, rappelle à l'Assemblée que la commune adhère à un service de médecine professionnelle et préventive mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude.
Elle rappelle qu'il y a lieu de renouveler la convention pour la période de 3 ans à compter du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.
Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée la convention proposée avec le centre de Gestion en précisant les conditions d'exécution de ce service.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Subvention exceptionnelle – Association Aude Solidarité - Mayotte

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Département de Mayotte vient d'être balayé, le samedi 14 Décembre 2024, par le cyclone Chido.
Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Aude Solidarité pour apporter un soutien aux sinistrés.
Après échanges, le montant de la subvention est arrêté à la somme du 500.00 €.

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si la subvention sera versée à partir du budget 2025.
Monsieur Le Maire répond par l'affirmative.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

PROJET Urbanisme

Monsieur Le Maire souhaite recueillir les avis des membres du Conseil Municipal concernant le dossier d'urbanisme PC 011 311 24 10007 au sujet de l'aménagement de la cave en chambre, la création d'une ouverture et la création d'un balcon (2 x 4 m) côté

rivière.
Monsieur Patrick VALETTE demande si la zone est inondable.
Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si pour tous les balcons et terrasses créés, un dossier d'urbanisme a été déposé. Monsieur Le Maire répond qu'en principe oui.
Madame Evelyne BOUYGUES demande s'il s'agit d'un simple avis.
Après échanges, le projet n'est pas choquant au paysage et va dans l'harmonisation des maisons voisines.

Questions diverses

Contrat sauvegarde des données
Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'après échanges avec les représentants de la société KOESIO en début de séance, d'arrêter un choix sur la conclusion ou non du contrat pour la sauvegarde des donnés.
Le coût de cette sauvegarde est de 76.00 € / mois.
Madame Sabine ALQUER GILLES demande si la Commune possède déjà un contrat de sauvegarde actuellement et si la Commune a déjà utilisé le système de sauvegarde actuel.
Madame Sarah ADELE PERRAMOND demande si la conclusion du contrat n'est possible que sur 5 ans.
Après échanges, la conclusion du contrat est votée favorablement.

Fête Intercommunalité
Monsieur Le Maire précise que la fête de l'intercommunalité pour 2025 a été attribuée à la Commune. Une date de réunion sera fixée prochainement.

Poste secrétariat
Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la secrétaire de Mairie a été démarché par une collectivité, dont la population est plus importante, pour une promotion vers un poste à responsabilités.
Monsieur Le Maire fait savoir qu'il ne souhaiterait pas qu'elle quitte la Mairie.
Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si une date de décision pour faire savoir son choix de rester ou non sur Ribaute est à ce jour connu.
Monsieur Le Maire répond par la négative.

Site internet
Monsieur Romaric POUYTES demande s'il ne serait pas possible de faire des économies en arrêtant le site internet et sa maintenance car obsolète.
Monsieur Le Maire demande si un élu serait disponible pour reprendre la gestion du site ou s'il est préférable de ne plus l'utiliser.
Les membres du Conseil Municipal trouvent que l'application Panneau Pocket est suffisante.
Monsieur Le Maire fait savoir qu'il va prendre contact auprès de la société Komuniweb pour lui faire part de ces soucis.
Madame Sabine ALQUIER GILLES demande le coût de la maintenance pour l'année 2024.
Monsieur Le Maire répond 600.00 € TTC.
Une décision collective sur la continuité ou non du site sera prise lors de prochaines réunions.

Divers

Madame Sabine ALQUIER GILLES souhaite obtenir des renseignements sur plusieurs points.

- Au sujet de l'aire de lavage, elle demande si un contrat de maintenance a été conclu.

Monsieur Le Maire lui répond que, comme décidé en conseil, par la négative. Seule la modification de la programmation pour l'utilisation du karcher va être effectuée.

- Concernant le dossier pour la reprise de l'enrochements, Madame Sabine ALQUIER GILLES souhaiterait connaître l'avancement.

Monsieur Le Maire répond que les études sont toujours en cours.

- Au sujet de la proposition émise aux futurs acquéreurs de la maison de la famille VIES, concernant l'acquisition de la parcelle AB 54, Madame Sabine ALQUIER GILLES demande s'il y a eu un retour.

Monsieur Le Maire répond par la négative et précise que la signature de l'acte de vente définitif a eu lieu cet après-midi.

- Au sujet des dossiers d'urbanisme, Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si à chaque séance du Conseil Municipal il serait possible d'avoir des informations sur les dossiers déposés.

Monsieur Le Maire répond par l'affirmative.

Algues

Monsieur Patrick VALETTE demande si, concernant les algues envahissantes à la rivière, il serait possible de réaliser un devis de faucardage.

En effet, malgré le travail d'évacuation des algues réalisé par une habitante saisonnière cet été, la végétation est revenue.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a acheté une barque et qu'il a essayé d'enlever ces plantes nuisibles. Il précise qu'il essaye de trouver une solution pour palier à ce problème.

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si le traitement, l'enlèvement et l'évacuation de ces algues incombe à la Commune.

Monsieur Le Maire répond par l'affirmative, précise que c'est une obligation car ce sont des plantes invasives.

Monsieur Patrick VALETTE propose de se charger de trouver des entreprises effectuant ce travail de faucardage et de demander des devis afin d'avoir une idée du coût de cette opération.

Lotissement

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si la rencontre évoquée lors du dernier conseil avec le bailleur social Habitat Audois et le promoteur vont avoir lieu.

Monsieur Le Maire est en attente de date de la part du bailleur social.

Concernant le promoteur, Monsieur Le Maire l'a contacté et lui a rapporté que le projet semblait disproportionné pour la Commune. Le promoteur devait se mettre en relation avec l'architecte afin de voir s'il est possible de revoir sa proposition. Une fois le projet redéfinit et économiquement possible pour le promoteur, une rencontre sera envisageable.

Madame Sabine ALQUIER GILLES et Monsieur Romaric POUYTES font remarquer que le discours du Maire est différent avec ce qu'il a mentionné lors des dernières réunions car lui aussi, trouve le projet disproportionné pour la Commune.

Monsieur Le Maire répond n'avoir jamais exprimé sa position et que son souhait est qu'un projet se réalise.

Vœux

Monsieur Le Maire rappelle que les Vœux auront lieu le vendredi 24 Janvier 2025 au Foyer d'Accueil Médicalisé.

Visite Conseillers Départementaux.

Monsieur Le Maire rappelle la venue des Conseillers Départementaux, Monsieur Hervé BARO et Madame Kattalin FORTUNE demain à 16 H 00 en Mairie.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19 H 15.